

PROFIL

L'Université Jean Moulin - Lyon III *

Carte d'identité

L'évaluation de retour

Le premier rapport d'évaluation de l'université Jean Moulin - Lyon III date du mois de septembre 1992. Il avait montré une université qui avait su, en moins de vingt ans, faire reconnaître sa valeur et commençait à trouver son équilibre.

Dans le cadre d'une évaluation générale du site lyonnais, le CNE a procédé à une seconde évaluation «sélective» de l'université. Les champs d'expertise ont été : l'évolution de la gestion, la création des nouvelles filières IUP et IUT, les premiers cycles et la recherche.

L'état des lieux

Des changements sont intervenus depuis la précédente évaluation :

- L'université a changé en partie grâce à de nouvelles implantations.

. Les premiers cycles ont déménagé de La Doua (à Villeurbanne) à l'ancienne Manufacture des tabacs réhabilitée (dans le 8ème arrondissement de Lyon).

. Un bâtiment entièrement dévolu à la recherche a été construit en centre-ville.

. Une nouvelle bibliothèque a été construite.

- L'organisation interne de l'université a été modifiée.

. L'Institut d'études du travail et de la sécurité sociale a été rattaché à l'Université Lumière - Lyon II, en 1992.

. L'Institut universitaire de technologie a été créé en 1993.

. L'université compte toujours 6 composantes dont 4 Instituts et 2 UFR (Faculté des lettres et civilisations, et Faculté de philosophie).

- La direction de l'université a instauré une différenciation plus nette, donc une clarification, des domaines de compétence de chacun des 4 vice-présidents enseignants.

- L'offre de formation a changé grâce à des créations et des suppressions de diplômes. C'est en droit que l'offre s'est le plus diversifiée : 12 créations sur 32.

- Lyon III a mis en place un système de tutorat. Il s'agit d'une forme d'aide aux étudiants qui répond à trois priorités : l'enseignement, l'accompagnement et l'intégration.

- Entre 1991 et 1995, cinq centres de recherche ont été créés. L'université en compte aujourd'hui 24. Depuis le mois de novembre 1995, le Ministère reconnaît 3 écoles doctorales (droit privé ; droit public et science politique ; systèmes, image, langages).

Les conditions de travail des chercheurs ont évolué favorablement.

Quelques chiffres

En 1993-1994, l'université Lyon III comptait :

- 19 174 étudiants, soit une augmentation de 26,2% en 6 ans ;

- 464 emplois d'enseignants, soit une augmentation de près de 46% en 6 ans ;

- 322 emplois administratifs et techniques, soit une augmentation de 100% en 7 ans.

Ceci représente une profonde modification depuis la première évaluation.

Cette évaluation, dite «de retour», intervient à un moment qui peut être capital pour cette université. Lyon III a actuellement des atouts majeurs, mais il existe des risques pour elle de ne pouvoir pleinement utiliser ses chances si la communauté universitaire n'est pas vigilante.

Une gestion imprécise

Un manque de transparence

La gestion financière de l'université Lyon III manque de transparence. Le précédent rapport du CNE recommandait déjà une plus grande clarté de la gestion financière et comptable.

Une centralisation floue

On constate un flou dans les rapports entre les composantes et le niveau central. Les tâches des différents niveaux de gestion n'apparaissent pas clairement.

Les flux financiers entre les quatre composantes (Faculté de droit, IAE, Faculté des langues et IUT) sont difficilement repérables. On éprouve des difficultés à distinguer ce qui est géré au niveau central de l'université de ce qui l'est au niveau des composantes. Les responsabilités ne sont pas clairement définies.

La voie de la professionnalisation

La démarche entreprise il y a quatre ans, tendant à multiplier les formations professionnalisantes et à diversifier l'offre de formation de Lyon III, est en train de réussir.

Le choix de la formation continue

L'IUP Management des services de santé a été ouvert en 1994. Il répond à une volonté de faire renaître à Lyon III le pôle lyonnais de droit social.

Ce département présente la particularité de ne pas avoir de formation initiale. Il ne forme des stagiaires de formation continue qu'au niveau de la licence et de la maîtrise. La formation

actuellement dispensée est de qualité et assure aux stagiaires une promotion et une mobilité professionnelle. La recherche est active et bien en rapport avec cette formation. Toutefois, la mise en place d'une formation initiale dans une spécialité originale permettrait un développement rapide de l'institution.

L'IUP est faiblement doté en personnel enseignant. Même si cette situation permet l'intervention de nombreux professionnels, elle rend difficile la coordination de l'enseignement et l'encadrement des stagiaires.

Le choix de la formation initiale

L'IUP de l'IAE se développe normalement en formation initiale mais la formation continue est inexistante. L'IUP comporte, pour l'heure, deux filières : Sciences de gestion, Commerce et vente. L'Institut délivre les diplômes de DEUG, licence et maîtrise. La maîtrise Commerce et vente ne bénéficie ni de l'ancienneté ni de la réputation de la maîtrise Sciences de gestion.

La création d'un Diplôme de recherche technologique serait pertinent. Il offrirait un diplôme bac+ 6 à un petit nombre de diplômés de l'IUP.

De belles perspectives

L'IUT devrait progressivement s'affirmer. Aux départements Carrières juridiques et Gestion administrative et commerciale s'est ajouté le département Information-communication, à la rentrée 1996.

Il a été prévu, dans le cadre du pôle lyonnais, d'implanter l'IUT à proximité de l'Ecole centrale. Cette nouvelle implantation permettra l'ouverture d'un quatrième département.

Bilan des premiers cycles

Une entité hétérogène (formation juridique)

La Faculté de droit ne constitue pas une entité soudée et homogène. Aucun projet d'ensemble ne paraît l'animer. Elle compte plutôt sur les initiatives personnelles des enseignants.

Les projets élaborés pour le premier cycle restent en suspens. La réforme de la première année organisant les études autour de modules n'a pas été mise en place. Les textes réglementaires ont différé son entrée en vigueur obligatoire.

Le tutorat qui devait être instauré dans tous les premiers cycles reste à l'état de projet. Il se heurte à de nombreuses difficultés matérielles d'organisation.

Les étudiants sont heureusement bien encadrés au quotidien et satisfaits de leur installation dans les nouveaux locaux.

Une fausse complexité

Les trois premiers cycles tertiaires non professionnalisés (DEUG AES, MASS et LEA) ont de nombreux enseignements communs. Le dispositif de formation traduit bien un objectif de pluridisciplinarité. La complexité du dispositif de ces premiers cycles n'est qu'apparente.

Une proportion importante des enseignements est assurée par des vacataires mais les choses semblent évoluer favorablement. Les taux de succès sont indiscutablement plus élevés que les taux habituels dans ce type de formation.

En fait, la situation a relativement peu évolué depuis la précédente évaluation. L'aspect «entonnoir» ou plutôt la dérivation vers les filières nobles est toujours présente. On peut aussi reprocher au dispositif des premiers cycles tertiaires de l'IAE de constituer une sorte de préparation aux seconds cycles de l'IAE.

Une formation attirante

Dans le secteur **Lettres et sciences humaines**, les étudiants de premier cycle bénéficient désormais d'un accueil et d'un encadrement meilleurs.

Cette formation se heurte à deux principales difficultés : les effectifs et le niveau des étudiants. La formation rassemble quelque 3000 étudiants. On observe en même temps qu'un gonflement régulier des effectifs, une déperdition considérable d'une année à l'autre.

Recommandations

L'évaluation menée par le CNE conduit à penser que les risques auxquels est confrontée l'université tiennent à des faiblesses internes. Les recommandations qu'a pu formuler le Comité concernent globalement :

Le gouvernement

Il apparaît indispensable que la **présidence de l'université** soit dotée des instruments lui permettant d'accomplir la mission dont elle est comptable au regard de la loi.

L'université doit engager réflexions et réformes pour que soit affirmée **une véritable politique de l'université** et confortée l'identité de l'établissement. Il serait toutefois peu réaliste de penser qu'une redéfinition globale des structures puisse intervenir rapidement.

En tout état de cause, c'est **au sein du site lyonnais** tout entier que cet ensemble devrait donner toute sa mesure. Des synergies doivent être recherchées beaucoup plus clairement avec les autres établissements d'enseignement supérieur. La pulvérisation en micro-centres doit être évitée.

Des aménagements devraient être trouvés **entre établissements**, et d'abord entre composantes de l'université Lyon III, pour développer des doubles cursus.

L'université doit ainsi au plus vite, avec un réel esprit d'université, élaborer **un projet d'établissement** faisant clairement apparaître des axes de développement. Ce qui n'exclut pas que, dans ce projet, chaque composante puisse inscrire des priorités pour elle-même.

Les composantes

La Faculté de droit a des «reconquêtes ou des réaffirmations» à entreprendre : dans le domaine du droit social, du droit comparé, de la propriété industrielle, du droit de l'environnement par exemple.

L'IAE doit tendre à rendre plus «lisibles» ses activités et à contribuer à une clarification des règles du jeu, à la fois sur le plan interne et sur le plan externe.

Les différentes composantes doivent développer suffisamment de concertation et de volonté de travail en commun pour discerner ce qui peut être fait ensemble. C'est l'université Lyon III qui devrait être en mesure de proposer aux étudiants des filières diversifiées et de qualité en mobilisant l'ensemble de son potentiel.

C'est sans doute de cette manière que la **valorisation des compétences en langues** peut se faire, que des formations auxquelles concourent juristes, économistes et littéraires peuvent être envisagées, ce qui correspondrait tout à fait à la vocation pluridisciplinaire que se reconnaît à juste titre l'université Lyon III.

Il serait souhaitable que, pour certaines formations, le projet s'appuie sur **des concertations avec les autres universités lyonnaises**, pour susciter complémentarités et collaborations.

Ainsi l'**IUT**, qui est encore à la recherche de sa cohérence, doit veiller à ce que son développement se fasse en liaison et en synergie avec l'université, quitte à bénéficier de soutiens extérieurs.

Enfin la **recherche** devrait être développée et valorisée, naturellement en s'appuyant sur le potentiel disponible, mais aussi en liaison avec l'extérieur.

La réponse du Président figure dans le rapport d'évaluation du CNE en page 77.

Ce rapport d'évaluation est consultable
sur le site Internet du CNE
<http://www-cne.mesr.fr>

Pour les données chiffrées et leur actualisation,
se reporter au site Internet de l'Université Lyon III
<http://www.univ-lyon3.fr/>

Directeur de la publication : André Staropoli / Conception-rédaction : Carole Granié
Edition-diffusion : Francine Sarrazin

43 rue de la Procession 75015 Paris
Service de Documentation : (33) 01-40-65-62-49
Télécopie : (33) 01-40-65-63-94